

Université de Rouen Normandie

Rouen, le 16 décembre 2022

Affaire suivie par
David LEROY
VP Pilotage et qualité des formations Vie étudiante
Isabelle FLEURY
DGA Formation et Vie étudiante
Axel DUTHIL-VATINE
Vice-Président Étudiant

Note à l'attention de mesdames et
messieurs les directeurs de
composantes et services.

APPEL À PROJETS « CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS » - 2023

Depuis 2018, le code de l'éducation prévoit la **création d'une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.**

Cette Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), représentant 43€ par étudiant à l'Université de Rouen Normandie, est destinée à abonder :

- Le Fonds de Solidarité et de Développement de la Vie Étudiante (FSDIE) (30%),
- Le budget du service de Médecine Préventive Universitaire (15%).
- Les appels à projets des composantes et services de l'établissement (55%, soit environ 790 000€) portant sur les thématiques suivantes :
 - Santé des étudiants : prévention et accès aux soins,
 - Accompagnement social des étudiants, incluant le développement associatif,
 - Pratique sportive des étudiants et activités de bien-être,
 - Art et culture,
 - Accueil des étudiants

Une attention particulière sera portée aux projets veillant à :

- Inciter à la pratique sportive,
- Contribuer à des actions solidaires,
- Assurer la sécurité des étudiants à travers des actions de prévention secondaire et tertiaire,
- Favoriser le bien-être étudiant : espaces de détente, des salles de travail et espaces de coworking, espaces de repos, bulles de sieste...
- Favoriser les pratiques responsables et de développement durable.

Tous les projets répondant aux thématiques susmentionnées seront étudiés. Pour se conformer au cahier des charges de la CVEC, un intérêt sera porté aux projets permettant de structurer la vie étudiante des campus.

À ce jour, plus de 200 projets ponctuels ou pluriannuels ont été financés dans le cadre de ces appels à projets.

À titre d'exemple, la création d'espace de coworking, l'installation de nouveaux espaces sportifs, la mise en place d'ateliers de théâtre, l'embauche d'une sophrologue, la création d'espaces solidaires, l'aménagement de halls dans les composantes, l'acquisition de casiers pour les étudiants, la mise en place de distributeurs de protections périodiques, l'installation de bornes de recharge pour les téléphones portables et ordinateurs ...

Calendrier de dépôt des projets CVEC 2023 :

Il sera mis en place deux campagnes de dépôt de projets :

- Du 15 janvier au 4 mars 2023 ;
- Du 2 mai au 2 juin 2023.

Procédure de mise en place d'un projet CVEC

1. Rédaction du projet

- Par le campus, la composante ou le service (les projets portés par des étudiants ou des associations étudiantes doivent être déposés auprès du Bureau de la Vie Étudiante dans le cadre du FSDIE projets)**
- Contact et collaboration impérative avec les services support en matière de vie étudiante.** Ces derniers seront sollicités pour émettre un avis sur les projets portant sur leur champ de compétences :
 - SUMPPS
 - DEPE-BVE
 - Direction de la culture
 - SUAPS



ATTENTION : Tout dossier qui ne sera pas étudié par un des services support avant le dépôt sur Démarches simplifiées sera automatiquement refusé.

- Contact et collaboration avec les services des ressources humaines** pour toute demande incluant de la masse salariale (contact : secretariat-drh@univ-rouen.fr). Un avis sera demandé à la DRH, en amont de l'étude du projet par un expert.
- Concertation impérative avec les étudiants : vous devrez noter le nom des étudiants associés/consultés dans le cadre du projet dans la rubrique « participant » du questionnaire.**

2. Soumission du projet via Démarches simplifiées.

[Questionnaire appel à projets CVEC 2023](#)

Information : Pour remplir le questionnaire, il vous suffit de créer un compte sur la plateforme. Pour ce faire, il vous suffit d'indiquer votre adresse mail et de créer un mot de passe.

Créez-vous un compte demarches.adullact.org

Email (nom@site.com)

Mot de passe (8 caractères minimum)

[Créer un compte](#)

Le dossier devra indiquer la nature du projet, l'axe CVEC auquel il se rattache, le budget prévisionnel (répartition entre fonctionnement, investissement et masse salariale), l'adresse budgétaire (centre financier et domaine fonctionnel), le gestionnaire financier, les partenaires concernés, la pluri annualité du projet, l'argumentaire et les moyens de mise en œuvre du projet.

Le dossier devra être accompagné de toutes les pièces justificatives nécessaires (devis, plans, etc...).

En cas de problème pour soumettre votre projet vous pouvez contacter le Service des Usagers du Numérique (sun_accompagnement@univ-rouen.fr)



ATTENTION : Tout dossier incomplet ne pourra pas être examiné par la commission.

3. Étude des projets par la commission CVEC

À l'issue de l'examen du dossier, la commission pourra valider, refuser ou valider partiellement le projet (sous réserve d'ajustements).

4. Approbation des projets par la CFVU

5. Notification de la décision au porteur de projet par courriel

En cas de refus, un courriel sera envoyé au porteur de projet afin d'expliquer la décision de la commission et éventuellement les corrections à apporter.

En cas de validation du projet, le porteur de projet recevra un courriel indiquant la somme qui a été allouée pour le projet ainsi que le numéro d'Eotp attribué.

6. Déblocage des fonds

Les fonds seront versés sur l'adresse budgétaire renseignée lors du dépôt du dossier sur Démarches simplifiées.

Les crédits seront attribués pour l'année civile de la demande. **Tous les crédits qui ne seront pas engagés avant le 31 Décembre de l'année en cours ne seront plus réutilisables sur l'année suivante** (sauf cas particuliers qui seront examinés au cas par cas et projets pluri annuels).

7. Clôture du projet

Au terme du projet, un bilan moral et financier sera à compléter avec l'aide du coordinateur des projets CVEC.

Engagement des porteurs de projet

Dès lors qu'une décision favorable est rendue par la commission, les porteurs de projets doivent s'engager à intégrer le logo CVEC sur leurs supports de communication. Pour ce faire, différents logos sont disponibles sur le site de l'Université. Des affiches ou des autocollants avec le logo CVEC sont également à disposition.

Informations générales

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur la CVEC sur le site de l'Université aux adresses suivantes :

<https://www.univ-rouen.fr/actualites/actions-et-projets-cvec/>

<https://www.univ-rouen.fr/vie-des-campus/la-contribution-vie-etudiante-et-de-campus-cvec/>

En cas de difficulté éventuelle rencontrée lors de l'avancement du projet (de la rédaction à la clôture du projet), votre interlocutrice privilégiée sera la coordinatrice des projets CVEC que vous pouvez contacter à l'adresse suivante :

virginie.gaudray@univ-rouen.fr